

APPENDICE

Voici l'extrait du Rapport présenté par M. le Dr Prof. Fayel à l'Académie de Caen qui se rapporte à notre Mémoire :

L'Académie avait mis au concours, pour le prix Dan de la Vauterie, la question suivante :

De la conservation des sujets et pièces anatomiques.

Cinq mémoires lui sont parvenus en temps utile, c'est-à-dire avant le 31 décembre 1884. Au nom de la commission chargée de les examiner, je viens vous faire connaître les conclusions que nous croyons devoir soumettre à votre approbation.

Tout d'abord, nous avons dû écarter du concours le mémoire portant cette épigraphe :

« La conservation des corps, *post mortem*, dans toute leur intégrité, est le sentiment le plus noble que nous puissions avoir. »

L'auteur, en effet, s'est fait connaître en le signant de son nom, accompagné de ses titres. Nous n'aurions donc rien à en dire si nous n'y avions trouvé un procédé de conservation que l'auteur revendique comme sien, pour l'avoir essayé, le 5 avril 1880, à l'école vétérinaire d'Alfort, et publié, au mois de juillet suivant, dans le n° 24 de la *Science populaire*. Il s'agit de l'emploi de l'alcool méthylique, liquide du reste qu'aucun auteur des autres mémoires ne semble avoir vu expérimenter, et que lui-même réserve presque exclusivement à des macérations.

Or, soit dit sans blesser l'amour-propre de l'auteur du mémoire en question, bien avant 1880, puisque nous nous en servions dans nos injections dès 1874, l'alcool méthylique était et est resté d'un usage courant à l'Institut anatomique de l'École de Médecine de Caen. J'ajouterai même qu'il est entré dans presque toutes les combinaisons que nous avons essayées depuis dix ans, et

dont quelques-unes, employées chaque jour par nos prosecteurs, nous permettent de conserver, sans altération et sans odeur, pendant plusieurs mois d'été, les cadavres déposés sur les tables de dissections ou tenus en réserve pour le moment de la reprise des cours d'anatomie.

Ceci dit, moins pour revendiquer la priorité de ce procédé que pour signaler comme une lacune dans les quatre autres mémoires, l'absence de toute expérience faite sur les propriétés conservatrices de l'alcool méthylique, passons à leur examen, où plutôt arrivons aux conclusions de ce rapport. Car je ne crois pas devoir analyser devant vous les quatre mémoires qui en font l'objet, et entrer, à propos de chacun d'eux, dans des détails spéciaux et arides, que votre Commission avait mission d'étudier, et qu'elle a étudiés consciencieusement. Mais je ne saurais m'empêcher de constater que le concours ouvert par vous sur un sujet qui, ainsi que l'écrit l'un des concurrents, « est non seulement intéressant par lui-même, mais encore éminemment utile pour l'étude sérieuse de l'anatomie, base de toutes les

connaissances biologiques, » que ce concours, dis-je, nous a valu quatre très bons mémoires, et que votre Commission s'est trouvée très embarrassée pour les classer. Elle l'a surtout été pour déterminer le rang que doit occuper celui qui, d'après son ordre d'inscription, porte le n° 1.

En effet, ce mémoire, qui a pour devise : *Audaces fortuna adjuvat*, et qui nous a été adressé avec une caisse de pièces anatomiques, déposées par moi à l'Institut anatomique, se présente dans des conditions toutes particulières, sur lesquelles nous devons appeler votre attention.

Après quelques mots d'introduction, l'auteur nous dit : Ce travail se composera de trois chapitres. Dans le premier, je parlerai des embaumements, c'est-à-dire de la conservation indéfinie; dans le second, je m'occuperai de la conservation des sujets destinés aux dissections, ou de la conservation temporaire; le troisième traitera de la conservation des pièces anatomiques et anatomopathologiques, qui doivent figurer dans les musées et dans les collections.

Nous aurions pu nous demander si la question

des embaumements rentrait absolument dans le programme. Nous ne l'avons pas fait, et nous ne saurions adresser un reproche à l'auteur de l'y avoir introduite. Abondance de bien ne nuit pas. A cette condition, cependant, c'est que cette abondance ne nuira pas au reste de l'ouvrage. Or, nous devons reconnaître que si, des pages consacrées à ces trois chapitres, nous retirons ce qui a trait à l'embaumement, ce qui reste pour les deux autres chapitres est loin d'être aussi complet, aussi détaillé surtout, que dans les trois autres mémoires. L'auteur se contente d'y inscrire, en les discutant rapidement, les principales méthodes employées, avec la critique des résultats obtenus. Il semble que tout en étant très au courant de la question, il ne croit pas devoir s'attarder à décrire des procédés qui, selon lui, doivent être remplacés par celui qu'il intitule procédé de l'auteur, et que dans la seconde partie de son mémoire, divisée également en trois chapitres ayant la même rubrique que ceux de la première partie, il décrit dans tous ses détails.

Ces trois chapitres nouveaux sont traités de

main de maître. Il n'y a rien à y reprendre, rien à y ajouter.

Mais quelque bon que soit ce procédé, sa description méticuleuse suffit-elle pour donner au mémoire une supériorité marquée sur ceux des trois autres concurrents ? Nous ne le croyons pas ; et, très probablement, si nous ne nous étions tenus qu'à l'appréciation du travail manuscrit, en le comparant aux autres, nous l'aurions peut-être classé après eux. N'est-il pas évident, en effet, qu'en posant sa question, l'Académie demandait l'étude la plus complète que possible de tous les moyens de conservation, que ces moyens fussent connus, ou de nouvelle invention.

C'est ce qu'ont compris les auteurs des trois autres mémoires. Malheureusement pour eux, leur travail, quelque supérieur qu'il paraisse à celui de leur redoutable concurrent, ne peut faire que ce concurrent ne soit l'inventeur bien connu d'un procédé tellement excellent que, avec ou sans quelques modifications plus ou moins heureuses, il est à peu près universellement employé aujourd'hui, comme base des meilleurs liquides

conservateurs. Or, comme eux n'apportaient rien de nouveau, rien qui ressemble même de loin, et nous croyons que c'était possible, à une découverte si petite qu'elle soit, il nous paraît difficile de les mettre en première ligne, à moins que nous ne déclarions exclu du concours l'auteur du mémoire n° 1, parce qu'il s'est fait connaître.

Mais, en vérité, pouvait-il faire autrement, et est-ce sa faute si le nom du D^r X, ainsi qu'il se désigne, est inséparable du procédé qu'il décrit comme sien. Peut-être eût-il mieux valu qu'il s'abstînt de citer à l'appui des services rendus par son invention, les récompenses obtenues par le D^r X, aux expositions de Paris et de Cracovie, ainsi que les attestations que lui ont données les professeurs Sappey, Wurtz et Marc Sée, à propos des pièces exposées par lui au musée Orfila. Cependant, qui pourrait lui en vouloir ? Ces récompenses et ces attestations ne sont-elles pas la preuve que son invention est réellement bonne ; et ne devait-il pas les produire à l'appui de son travail, comme il produisait les pièces anatomiques qu'il nous a envoyées et dont la vue seule

suffisait à trahir son incognito. Ne l'eût-il pas fait, que ses concurrents eux-mêmes nous mettaient sur la voie, puisque tous citent, étudient, discutent le procédé à la glycérine phéniquée employé, comme ils le disent, pour la première fois en 1864, par le D^r Laskowski et aujourd'hui connu du monde entier sous le nom de procédé Laskowski et Brissaud. L'idée ne pouvait donc pas nous venir d'exclure du concours le mémoire n° 1, sous prétexte que l'auteur s'était fait connaître malgré lui. Restait, en tenant compte de ce que nous lui avons reproché, à déterminer la récompense que nous devons lui accorder. Nous avons pensé que l'honneur d'avoir introduit dans la science un procédé, qui, de l'avis de tous, a réalisé un véritable progrès propre à faciliter considérablement les études anatomiques, mettait l'auteur du mémoire n° 1 dans des conditions exceptionnelles qui devaient lui mériter une récompense également exceptionnelle. Nous vous proposons donc de placer hors concours, en lui décernant un diplôme d'honneur, le mémoire ayant pour devise : *Audaces fortuna adjuvat* et de nom-

mer son auteur membre correspondant de l'Académie.

Les conclusions de ce rapport sont adoptées par l'Académie :

Un diplôme d'honneur (avec le titre de membre correspondant de l'Académie) est accordé au D^r Sigismond Laskowski, professeur à la Faculté de Médecine de Genève, auteur du mémoire n° 1 (*Audaces fortuna adjuvat*).

Le prix de mille francs est ainsi partagé :

400 fr. à M. Maurice Notta, interne des hôpitaux de Paris, auteur du mémoire dont la devise est : *Nihil potentius humores nostros corrumpit quam ipsa putrilago*.

400 fr. au D^r Delassus de Lille, auteur du mémoire portant pour devise : *Ex ordine rerum nascitur cognitio* ;

Et 200 fr. au D^r Vigot, de Caen, auteur du mémoire portant pour épigraphe : *Labore libertas*.